



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

APPEL À PROJETS
PROPEDA 2024

1-OBJECTIF

De nombreux facteurs contribuent à la réussite étudiante et plusieurs dispositifs pour l'accompagner ont été mis en place au sein de l'Université (enseignements de mise à niveau, tutorat, semaine de révision, ...). Afin d'évaluer les dispositifs existants, de les consolider et d'en expérimenter d'autres, l'Université a mis en place un bureau d'appui à la réussite étudiante au sein de la Direction des Formations et des Enseignements. L'UM renouvelle l'appel à projets PROPEDA destinés à l'accompagnement des étudiantes et étudiants primo-entrants*. Les projets auront notamment pour objectif de permettre aux étudiantes et étudiants de s'adapter aux exigences et méthodologies universitaires y compris disciplinaires, de renforcer leur motivation ou leurs techniques d'apprentissage, ...

* *hors tutorat, celui-ci disposant d'une enveloppe spécifique*

2-DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Heures complémentaires aux enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs titulaires
- Frais de fonctionnement directement liés à l'accompagnement du projet
- Missions
- Consultations professionnelles externes et spécialisées en sous-traitance, prestations de service
- Formations pédagogiques des actrices et des acteurs
- Coûts de communication, de valorisation et de dissémination de l'innovation pédagogique
- Actions de partage et de diffusion d'expériences pédagogiques

3-PUBLICS CONCERNÉS

- Les équipes pédagogiques des UFR, Écoles et Instituts de l'UM
- Les porteuses et porteurs de projets prévoyant des actions impliquant la pédagogie numérique ou des actions de transformation pédagogique doivent se rapprocher préalablement et respectivement de la DSIN ou du SCSIP.
- Les projets devront être transmis à vos directrices ou directeurs d'UFR, école ou institut qui les classeront par ordre de priorité avant de les soumettre au format PDF à dfe-aap@umontpellier.fr (modèle ci-dessous).

4- MODALITÉS DE SÉLECTION

Les ressources seront allouées en prenant en compte quatre facteurs principaux :

- La qualité de la proposition en terme d'expérimentation ou de consolidation de démarches ayant fait leurs preuves et les enjeux de réussite étudiante au niveau de la formation concernée
- La faisabilité de la mise en œuvre du projet
- Les capacités d'essaimage de la proposition dans d'autres formations, composantes,
- Les tailles respectives des UFR, école, instituts et établissement-composante

Durée du projet : Ille projet pourra débuter dès la notification en 2024 et devra être terminé à la fin de l'année universitaire 2024-2025 (au 31 août 2025).

Les projets seront expertisés dans la mesure du possible par des personnalités extérieures.

Le comité d'évaluation sera présidé par la VPFVU et composé du VP délégué au numérique pour la formation, du directeur du SCSIP et des experts du SCSIP, des experts de la DSIN-SUN.

5-CALENDRIER

- Publication de l'appel à projets : **14 décembre 2023**
 - Dépôt des dossiers : **au plus tard le 29 février 2024 avant 12 h**
 - Envoi des courriers des notifications de résultat : **30 avril 2023**
 - Allocation des fonds : **début juin 2024**
 - Les projets retenus pourront être financés pendant l'année universitaire 2024-2025 (au 31 août 2025).
-

N.B. : 3 appels à projet (PEI, PédagoNum, PROPEDA) sont lancés selon le même calendrier. Un projet ne peut faire l'objet que d'une soumission à l'un de ces appels.

A l'appui des appels à projet, des demandes de congés pour projet pédagogiques (CPP) peuvent être déposés par le corps enseignant.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans le cadre des appels à projets PROPEDA.

Retrouvez toutes les informations sur les appels à projets «formation» à l'adresse suivante :

<https://www.umontpellier.fr/articles/appel-a-projets-formation-2024-et-conges-pour-projets-pedagogiques-cpp>